



**FORMATION CONTINUE 2022**

**EN PRESENTIEL A FOIX**

**DROIT PENAL**

**DROIT PENAL ROUTIER**

**Vendredi 1er juillet  
de 14h00 à 18h00**

**En présentiel :  
Palais de Justice de Foix  
Bibliothèque des Magistrats**

**Jean-Paul CERE**

Directeur du Centre de Recherche sur la Justice Pénale et Pénitentiaire (CRJ2P/IFTJ)  
Directeur du Master droit de l'exécution des peines et droits de l'homme  
Responsable du DU Droit routier  
Université de Pau

**120€ la séance  
90€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître les différentes procédures applicables en droit pénal routier
- Maîtriser la responsabilité du titulaire du certificat d'immatriculation
- Connaître les dernières actualités du droit pénal

**Pré requis :**

Être Avocat.

**Programme :**

I - La procédure d'amende forfaitaire

II - La responsabilité du titulaire du certificat d'immatriculation

III - La responsabilité du représentant légal de la personne morale et de la personne morale

IV - Actualités sur les principales infractions en matière routière

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap:**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)